



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-36

L'an deux mille vingt cinq à 10h302
Le 10 juin, à Chalons en Champagne

Date de convocation	30 avril 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Danièle COMBE
Mme Maria DE BONI
M Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
Mme Sylviane DENIS
M Alain DUPOMMIER
M Mickael DUFLOX
Mme Dominique FLORES
M Eric GILLARDIN
M Jean Yves JONET
M Benoit JOURDAIN

M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Sébastien PAULET
M Elie PERRIOT
M Alain REUTER
M. Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Géry TRONÇON
M Jean François VALLOIRE
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

PAPI 3 – AXE 8

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Objet de la délibération :

PAPI 3 – AXE 8

Le PAPI Meuse 3 affiche l'ambition de coordonner la gestion des milieux aquatiques sur les thèmes de l'hydromorphologie, de la continuité écologique, des zones humides et des inondations.

Cette vision transversale, intégrant la sensibilité des milieux, se traduit par la mise en place d'un axe 8 « préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides », dédié à la programmation des projets à vocation purement environnementale.

L'objectif de cet axe 8 est d'afficher la dynamique globale en cours sur le bassin versant de la Meuse visant à :

- prévenir les inondations ;
- protéger les biens et les personnes ;
- restaurer la qualité hydromorphologique et écologique des écosystèmes.

En accord avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'EPAMA a ciblé quatre types de programmes de préservation/restauration écologique contribuant à chacune de ces finalités :

- Les programmes globaux de restauration de cours d'eau (fiches-actions 8.1 à 8.11) ;
- Les plans de préservation des prairies (fiche-action 8.12) ;
- Les programmes Trames Verte et Bleue (fiches-actions 8.13 à 8.19) ;
- Les programmes de restauration d'annexes hydrauliques (fiche-action 8.20).

Annexe financière

Axe 8 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides					
Réf.	Libellé de l'action	Maître d'Ouvrage	Coût global (HT)	Coût global (TTC)	MO Part MO
F8.1	Programme de réouverture et restauration de la Moulaine	CA Grand Longwy	350 000 €		70 000 € 20 %
F8.2	Découverte de la Moulaine (gare senelle)	CA Grand Longwy	3 765 000 €		753 000 € 20 %
F8.3	Animation des résultats de l'étude hydromorphologique et sédimentaire de la Meuse	EPAMA	en régie		
F8.4	Programme de restauration de l'Othain et du Loison et de leurs affluents	CC Damvillers-Spincourt	1 830 000 €		366 000 € 20 %
F8.5	Programme de restauration, de renaturation et d'entretien de la Meuse, de la Saône, du Vair inférieur et de leurs affluents	CC Ouest-Vosgien	1 069 000 €		213 800 € 20 %
F8.6	Programme de travaux de restauration et d'entretien du Vair, de la Vraie, de la Frézelle et de leurs affluents	CC Ouest-Vosgien	1 514 000 €		302 800 € 20 %
F8.7	Programme pluriannuel de restauration et de renaturation des affluents de la Meuse et de la Chiers	CC Stenay-Val-Dunois		2 902 000 €	580 400 € 20 %
F8.8	Programme global de restauration de la Semoy et de ses affluents (travaux)	EPAMA		1 540 000 €	308 000 € 20 %
F8.9	Programme global de restauration et d'entretien de la Meuse et de ses affluents (ERMA)	EPAMA		1 200 000 €	240 000 € 20 %
F8.10	Programme Globalisé Meuse Aval	EPAMA		612 000 €	122 400 € 20 %
F8.11	Programme de restauration et d'entretien de la Vence (travaux)	EPAMA	2 970 000 €		594 000 € 20 %
F8.12	Plans de préservation des prairies sur le bassin versant de la Meuse				
	=> Plan Meuse (animation)	CD55	237 500 €		38 000 € 16 %
	=> Plan de Soutien à l'élevage à l'Herbe (animation)	CC Terre d'Eau	N.C.		
	=> Valorisation des prairies permanentes (animation)	PNRA	47 553 €		7 133 € 15 %
F8.13	Programme en faveur de la biodiversité sur le territoire de la Communauté de Communes Terre d'Eau	CC Terre d'Eau	611 170 €		287 250 € 47 %
F8.14	Restauration des trames verte et bleue de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	CC Ouest-Vosgien	447 535 €		98 458 € 22 %
F8.15	Opération de restauration de la Trame Verte et Bleue de l'Argonne Ardennaise	CC Argonne Ardennaise	822 228 €		164 446 € 20 %
F8.16	Déploiement des 1ères actions de restauration des continuités écologiques en faveur de la création d'une stratégie biodiversité globale sur l'Ardenne Métropole	CA Ardenne Métropole	1 344 618 €		255 477 € 19 %
F8.17	Programme Trames Verte et Bleue du Parc Naturel Régional des Ardennes	PNRA	933 806 €		158 747 € 17 %
F8.18	Reconquête de la Trame Verte et Bleue dans la Vallée de la Chiers	SIAC	3 364 000 €		672 800 € 20 %
F8.19	Programme Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes Meuse-Rognon	CC Meuse-Rognon			
F8.20	Restauration des annexes hydrauliques du bassin versant de la Meuse	FDPHA du BV	630 700 €		63 070 € 10 %
	TOTAL (HT)		19 937 110 €	6 254 000 €	5 295 781 € 20 %

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Après avis du bureau syndical ;

Le Conseil Syndical de l'EPAMA :

- **PREND ACTE** de la communication relative à l'axe 8 du PAPI Meuse 3

Le Président de l'EPAMA
Bernard DEKENS

